



Le leader du développement économique  
des communautés francophones et acadienne

## **Mémoire du RDÉE Canada sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019**

**Présenté à Environnement et Changement climatique Canada**

**23 juin 2016**

## Sommaire exécutif

Le RDÉE Canada salue la volonté du gouvernement du Canada de favoriser le dialogue avec les Canadiens afin d'améliorer la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019. La SFDD, par les objectifs de mises en œuvre sur lesquels elle se fonde et les cibles qu'elle propose d'atteindre, constitue un engagement indispensable pour l'émergence d'un développement durable à l'échelle canadienne.

Ce mémoire vise à partager la vision et les initiatives du RDÉE Canada et de ses membres en matière d'économie verte et de développement durable et à bonifier la version provisoire de la Stratégie. À la lumière de son analyse, le RDÉE Canada formule les dix recommandations suivantes afin d'accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence en développement durable de la démarche fédérale de développement durable, ainsi qu'une responsabilité accrue de l'ensemble des acteurs publics et privés.

**RECOMMANDATION 1 :** Le RDÉE Canada et ses membres recommandent au gouvernement du Canada de mettre en place une aide financière afin de permettre de mieux soutenir le virage vers un développement durable et une économie verte des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire à travers le Canada.

**RECOMMANDATION 2 :** Le RDÉE Canada encourage fortement le gouvernement du Canada à adopter, à court terme, des cibles sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à identifier les moyens précis pour y parvenir.

**RECOMMANDATION 3 :** Le RDÉE Canada invite le gouvernement du Canada à adopter des mesures réglementaires audacieuses et innovantes visant à limiter les émissions de GES.

**RECOMMANDATION 4 :** Le RDÉE Canada invite le gouvernement du Canada à amorcer une réforme écotaxale qui apportera des modifications au système fiscal actuel de manière à améliorer notre environnement et notre économie, sans nuire à la compétitivité des entreprises canadiennes.

**RECOMMANDATION 5 :** Le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de mettre en place des subventions dédiées aux petites municipalités, incluant celles qui se situent en milieu rural, devant faciliter le déploiement de projets d'économie verte.

**RECOMMANDATION 6 :** Le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de documenter les coûts et les bénéfices associés aux investissements dans les infrastructures et les technologies vertes et de diffuser largement ces informations.

**RECOMMANDATION 7 :** Le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de bonifier le mécanisme de mise en œuvre de la version provisoire de la SFDD par des directives plus claires pour tous les ministères et organismes fédéraux, notamment en définissant des contributions minimales ou des activités incontournables pour les ministères.

**RECOMMANDATION 8 :** Le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de s'inspirer des meilleures initiatives internationales et de celles des provinces, pour développer un cadre normatif ayant pour but d'impliquer les organisations canadiennes dans le développement durable.

RECOMMANDATION 9 : Le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de bonifier la version provisoire de la Stratégie par l'ajout d'un objectif mesurable lié à l'intégration de critères de développement durable dans les programmes de soutien financier des différents ministères et agences.

RECOMMANDATION 10 : Le RDÉE Canada recommande d'intégrer de manière efficiente des pratiques d'approvisionnement responsable dans les ministères et agences gouvernementales.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Sommaire exécutif.....  | 2  |
| 1. Introduction.....  | 5  |
| 2. Le RDÉE Canada et l'économie verte.....  | 6  |
| 2.1 À propos du RDÉE Canada.....  | 6  |
| 2.2 Le RDÉE Canada et la vision d'un Canada durable.....                                      | 6  |
| 2.3 Les priorités du RDÉE Canada en matière d'économie verte.....                             | 7  |
| 2.4 Les initiatives du Réseau en faveur d'une économie verte.....                             | 7  |
| 2.5 Les partenaires du gouvernement du Canada.....  | 9  |
| 3. Les changements climatiques et les technologies propres.....                               | 10 |
| 3.1 Pour une réglementation permettant une transition vers l'économie verte.....              | 11 |
| 3.2 Pour une implication accrue des communautés rurales.....                                  | 11 |
| 3.3 Pour l'édification d'une vitrine nationale des technologies propres.....                  | 12 |
| 4. L'accroissement de l'efficacité et la portée de la version provisoire de la Stratégie..... | 13 |
| 4.1 Des cibles claires qui renforcent la mise en œuvre.....                                   | 13 |
| 4.2 Une définition élargie des pratiques de développement durable.....                        | 14 |
| 4.3 Des critères de développement durable dans les programmes de soutien financier.....       | 14 |
| 4.4 Des pratiques efficaces d'approvisionnement responsable.....                              | 15 |
| Conclusion.....   | 16 |

## 1. Introduction

Le présent mémoire du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) est déposé à Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de la consultation publique sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019. Ce document est lui-même le fruit d'un processus structuré de consultations auprès des membres du Groupe de travail sur les enjeux économiques (GTEÉ) en économie verte du RDÉE Canada. Ces consultations se sont déroulées du 11 mai au 17 juin 2016<sup>1</sup>.

Le RDÉE Canada salue la volonté du gouvernement du Canada de favoriser le dialogue avec les Canadiens afin d'améliorer la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019. Il est remarquable qu'Environnement et Changement climatique Canada demande une rétroaction sur l'ébauche de la SFDD. Cette approche contribuera à la cohérence de la Stratégie au niveau national, tout en créant un climat de confiance et une responsabilisation accrue des différents intervenants. La SFDD, par les objectifs de mises en œuvre sur lesquels elle se fonde et les cibles qu'elle propose d'atteindre, constitue un engagement indispensable pour l'émergence d'un développement durable à l'échelle canadienne.

Ce mémoire vise à partager la vision et les initiatives du RDÉE Canada et de ses membres (le Réseau) en matière de développement durable et d'économie verte et à bonifier la version provisoire de la SFDD 2016-2019 afin de permettre au gouvernement fédéral de mieux répondre aux défis associés à un développement plus durable pour le Canada. Ces recommandations s'inscrivent dans une recherche d'efficacité, d'efficience et de cohérence de la démarche fédérale en développement durable, ainsi qu'une responsabilité accrue de l'ensemble des acteurs publics et privés, incluant les municipalités, les entreprises privées et les OBNL.

Le RDÉE Canada a concentré son analyse et ses recommandations sur deux des cinq objectifs de la version provisoire de la SFDD 2016-2019, soit :

- Objectif 1 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques;
- Objectif 2 : Technologies, emplois et innovations propres.

Le projet de mémoire du RDÉE Canada sur la version provisoire de la SFDD 2016-2019 vise à :

- Présenter l'expérience et l'expertise du Réseau en matière d'économie verte;
- Positionner les enjeux qui interpellent les membres du GTEÉ en économie verte, notamment en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques et en ce qui concerne les technologies propres;
- Proposer des pistes de bonification de la version provisoire de la SFDD 2016-2019;
- Offrir la collaboration du RDÉE Canada à titre de partenaire clé du gouvernement fédéral pour le développement de l'économie verte à l'échelle canadienne.

---

<sup>1</sup> Ce travail a été effectué par Nicolas Gagnon, M.Sc. Env., Centre québécois de développement durable.

En cohérence avec leurs missions respectives, la priorité accordée au développement d'une économie verte et leur expertise développée en la matière, le RDÉE Canada et ses membres offrent au gouvernement du Canada toute leur collaboration pour la concrétisation de la SFDD 2016-2019. Le Réseau souhaite agir plus étroitement à titre de partenaire du gouvernement du Canada pour le déploiement de stratégies et d'initiatives en développement durable auprès de communautés francophones et acadienne à travers le pays.

## **2. Le RDÉE Canada et l'économie verte**

### **2.1 À propos du RDÉE Canada**

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) est le seul réseau national au service du développement économique des communautés francophones et acadienne du Canada. Organisme à but non lucratif, il est présent à travers le Canada, hors Québec, par le biais des 12 organismes membres provinciaux et territoriaux. En plus d'agir en tant que chef de file en matière de développement économique communautaire dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire et de travailler ainsi à leur épanouissement, le bureau national du RDÉE Canada offre à ses membres provinciaux et territoriaux une gamme importante de services d'appui et d'intervention afin de les soutenir dans leurs actions.

Le développement d'une économie verte constitue un des cinq enjeux prioritaires<sup>2</sup> pour le RDÉE Canada et ses membres. Mis en place par le bureau national, en 2012, le Groupe de travail sur les enjeux économiques (GTEÉ) en économie verte a pour mandat de mettre en avant des initiatives concrètes afin de contribuer au développement durable. Il est composé de représentants des organismes suivants :

- Carrefour Nunavut;
- Conseil de développement économique de l'Alberta;
- Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) et Éco-Ouest;
- Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest;
- Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan;
- RDÉE Nouveau-Brunswick;
- RDÉE Ontario;
- RDÉE Terre-Neuve-et-Labrador.

Le présent mémoire est le fruit d'une contribution de toutes ces organisations.

### **2.2 Le RDÉE Canada et la vision d'un Canada durable**

Pour le RDÉE Canada et ses membres, cinq principes sont au cœur du changement recherché pour un Canada plus durable. Ces principes sont l'équité et la solidarité sociales, l'efficacité économique, la protection de l'environnement, la participation et l'engagement et la production et la consommation responsables.

---

<sup>2</sup> Les enjeux prioritaires du RDÉE Canada sont l'économie verte, la francophonie économique canadienne, l'immigration économique, le tourisme et la jeunesse économique.

Le développement durable constitue l'objectif ultime vers lequel souhaitent s'orienter, à long terme, le Réseau. Pour atteindre ce modèle de développement, un verdissement de l'économie s'avère essentiel. Cette approche économique « entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émissions de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale<sup>3</sup>. »

En ce sens, les objectifs et les cibles proposés dans le projet de la SFDD 2016-2019, plus particulièrement ceux relatifs aux changements climatiques (objectif 1) et au développement de technologies, d'emplois et innovations propres (objectif 2), sont en cohérence avec les orientations stratégiques du RDÉE Canada en matière d'économie verte.

### **2.3 Les priorités du RDÉE Canada en matière d'économie verte**

De nombreux défis devront être relevés pour favoriser l'émergence d'une économie verte et responsable. À l'instar du gouvernement du Canada, le RDÉE Canada et ses membres sont d'avis que les différents acteurs de la société doivent être impliqués dans les efforts pour effectuer cette transition. En ce sens, trois priorités ont été définies pour que le développement économique des communautés francophones et acadienne soit mené de façon accélérée vers une économie plus verte, soit :

- La sensibilisation des communautés;
- La mobilisation et l'engagement des partenaires clés, tels que les municipalités;
- L'appui à la mise en œuvre de projets en économie verte.

Dans le cadre de son plan d'action 2016-2017, les membres du RDÉE Canada s'investissent dans la mise en œuvre de stratégies communes en matière d'économie verte, incluant :

- Le déploiement d'une stratégie de sensibilisation à l'économie verte qui cible les municipalités, les organismes à but non lucratif, les entreprises et le milieu scolaire;
- Le soutien à la réalisation d'inventaires municipaux de gaz à effet de serre (GES) et de plans d'actions de réduction de ceux-ci en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
- La promotion de l'expertise pour la planification et la mise en œuvre d'infrastructures de l'économie verte, tel qu'un projet de route électrique verte dans les communautés francophones et acadienne.

### **2.4 Les initiatives du Réseau en faveur d'une économie verte**

Diverses initiatives sont déployées au sein du Réseau pour soutenir les communautés francophones et acadienne dans l'implantation d'initiatives durables qui contribuent au développement d'une économie verte. Convaincus de l'importance de sensibiliser tous les acteurs de la société à l'économie verte, le RDÉE

---

<sup>3</sup> PNUJ. 2011. Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs, [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy) [tiré du site web du RDÉE Canada et du guide écoresponsable].

Canada a produit différents outils de gestion pour soutenir ses membres provinciaux et territoriaux dans le déploiement de stratégies de sensibilisation à l'économie verte. Parmi ceux-ci, on note<sup>5</sup> :

- Un guide de pratiques écoresponsables;
- Une Stratégie de sensibilisation à l'économie verte - Outil pour le RDÉE Canada et ses membres provinciaux et territoriaux (document non public);
- Une Stratégie de sensibilisation à l'économie verte - Guide de discussion pour sensibiliser les PME (document non public);
- Une Fiche éclair pour les dirigeants d'entreprises;
- Une Fiche éclair pour des équipes vertes;
- Une Stratégie de sensibilisation à l'économie verte: étude de cas du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario.

Au nombre des projets porteurs, on note également le projet Éco-Ouest qui est né en 2014 d'un partenariat entre le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA), la Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB) et le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CECS). Les initiatives entreprises par Éco-Ouest ont pour objectif d'aider les municipalités à effectuer un virage vert en misant sur les convergences entre la croissance économique et le développement durable. Les six secteurs prioritaires d'Éco-Ouest sont l'énergie, le transport, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets et leur réacheminement vers une production à valeur ajoutée, le réaménagement des terrains contaminés et la production et consommation locales. Éco-Ouest est en appui à plusieurs projets des membres du Réseau en matière d'économie verte.

Les projets en économie verte réalisés à ce jour par les membres du Réseau et leurs partenaires sont nombreux et diversifiés et ce, à travers le Canada. Ces projets sont étroitement liés aux deux premiers objectifs de la version provisoire de la Stratégie, soit le déploiement de mesures relatives aux changements climatiques et le développement de technologies propres. En voici quelques exemples :

- La réalisation d'inventaires d'émissions de GES et de plans d'action sur les changements climatiques avec plus de 50 municipalités<sup>6</sup>;
- La mise en place de services régionaux de compostage;
- L'implantation d'un centre de gestion des matières résiduelles;
- La valorisation de la biomasse agricole et forestière;
- L'expérimentation de bioplate-formes de massettes flottantes pour le traitement des eaux usées municipales;
- L'évaluation d'opportunité pour l'implantation de projets d'énergie renouvelables dans les régions nordiques canadiennes;
- La sensibilisation et la mobilisation des citoyens pour la réduction des émissions de GES;
- L'élaboration d'outils de planification énergétique communautaires.

Dans le cas des sept projets réalisés par Éco-Ouest ou en cours de réalisation, la valeur de ces projets est de 3,7 millions de dollars. La contribution d'Éco-Ouest et du RDÉE Canada est estimée à 401 500 dollars.

---

<sup>5</sup> Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivant : <http://rdee.ca/enjeux/economie-verte/>

<sup>6</sup> 36 municipalités ont été accompagnées par Éco-Ouest et 17 municipalités accompagnées par le RDÉE NB et son partenaire, l'Association francophones des municipalités du Nouveau-Brunswick.

C'est dire que pour chaque dollar dépensé par Éco-Ouest et les membres du RDÉE Canada pour développer des projets en économie verte, ce sont près de 9,2 dollars qui sont investis pour prendre le virage vers le développement durable. Les différents projets du Réseau auront également des retombées économiques positives majeures. Par exemple, dans le cas de l'étude de faisabilité d'une usine de traitement des déchets à valeur ajoutée dans la région de Saint-Paul, en Alberta, le coût est de 550 000 \$. Il est à noter toutefois que cette initiative d'Éco-Ouest devrait mener à la réalisation d'un projet dont la valeur est estimée à 50 millions de dollars et ce, sans compter les retombées financières et environnementales pour les partenaires municipaux.

Avec ses partenaires, le Réseau s'investit considérablement et rapidement dans le développement de nombreux projets en faveur d'une économie verte au Canada. La réalisation de plusieurs de ces projets est conditionnelle à l'obtention de financements adéquats. Parmi ceux-ci, on note :

- Le développement d'une route électrique verte dans les communautés francophones et acadienne et de l'électrification des transports;
- La promotion des autres modes de transport durable (transports collectifs, autopartage, covoiturage, vélo et marche);
- La quantification et la réduction des émissions de GES de plusieurs municipalités des provinces maritimes et de l'Ouest canadien;
- La récupération et valorisation des déchets solides municipaux;
- L'expérimentation du biocharbon pour l'assainissement des sols et des eaux usées;
- L'agrandissement de bassins d'épandage des eaux usées municipales;
- L'expérimentation de systèmes de traitement des déchets municipaux par gazéification;
- La création d'un réseau rural régional de transport en commun;
- Une étude de faisabilité pour la culture du chanvre;
- Le développement d'un curriculum vert avec des commissions scolaires.

Parmi ceux-ci, six projets en cours de développement grâce à Éco-Ouest sont estimés à 4,5 millions de dollars.

## **2.5 Les partenaires du gouvernement du Canada**

La réussite des projets en économie verte déployés par le Réseau repose sur l'expertise et l'expérience acquises au cours des 20 dernières années et la proximité des membres avec les communautés francophones et acadienne à travers le pays. En effet, une des forces des membres du RDÉE Canada est leur capacité à mobiliser les acteurs, notamment les décideurs et leaders socio-économiques, dans l'implantation d'infrastructures vertes et de technologies propres. Les membres du Réseau sont sur le terrain, rencontrent les décideurs et les promoteurs et connaissent leur réalité. Ils sont en mesure d'identifier les succès et les embuches. Les membres interviennent à de multiples niveaux en économie verte, tels que la sensibilisation des intervenants, l'identification de projets porteurs, la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité et la recherche de partenaires techniques et financiers. Par leur capacité à identifier et à soutenir les projets d'économie verte porteurs, les membres du RDÉE Canada agissent quotidiennement pour un Canada plus durable. Ils agissent comme des catalyseurs pour que les communautés, notamment en milieu rural, investissent dans les infrastructures et les technologies vertes.

La démarche de développement durable du gouvernement du Canada constitue un projet de société ambitieux et visionnaire. Son succès, notamment l'atteinte des objectifs proposés dans la version provisoire de la SFDD 2016-2019 nécessitera la mobilisation de tous les acteurs : ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux, entreprises privées, OBNL, institutions publiques, etc. Pour ce faire, le RDÉE Canada et ses membres offrent au gouvernement du Canada toute leur collaboration pour la concrétisation de la SFDD 2016-2019. Les membres du Réseau souhaitent mettre à contribution leur expertise dans le développement de projets d'économie verte et la partager, au bénéfice de tout le Canada.

L'accès à un financement adéquat est l'une des conditions clés d'une collaboration accrue des membres du RDÉE Canada pour la réalisation de projets d'économie verte. La marge de manœuvre du Réseau est souvent limitée par l'obtention d'un financement adéquat. Des ressources supplémentaires permettraient aux membres d'agir plus efficacement en tant qu'agents de sensibilisation, de mobilisation et de développement et ce, afin de faciliter la mise en œuvre systémique de projets et d'infrastructures de la nouvelle économie verte, incluant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de réduction des émissions de GES. Il s'agit d'une expertise développée par les communautés francophones et appliquée dans les deux langues officielles.

**RECOMMANDATION 1 : Dans cette perspective, le RDÉE Canada et ses membres recommandent au gouvernement du Canada de mettre en place une aide financière afin de permettre de mieux soutenir le virage vers un développement durable et une économie verte des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire à travers le Canada.**

### **3. Les changements climatiques et les technologies propres**

Le RDÉE Canada a concentré son analyse et ses recommandations sur deux des cinq objectifs de la version provisoire de la SFDD 2016-2019, soit :

- Objectif 1 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques;
- Objectif 2 : Technologies, emplois et innovations propres.

Le RDÉE Canada salue la volonté du gouvernement du Canada de réduire les émissions de GES, d'atténuer les effets des changements climatiques et d'accroître notre résilience par rapport aux changements climatiques. Le RDÉE Canada et ses membres encouragent le gouvernement du Canada à mettre en place des mesures concrètes devant permettre d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 et 2030 et ce, avec la même détermination dont il a fait preuve lors de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat (COP21).

La version provisoire de la SFDD propose d'adopter un cadre pancanadien pour les changements climatiques qui comprendra des objectifs de réduction des émissions de GES. La SFDD 2016-2019 doit aller plus loin que se fixer cette cible; elle doit se doter de moyens concrets pour y parvenir.

**RECOMMANDATION 2 : Par conséquent, le RDÉE Canada encourage fortement le gouvernement du Canada à adopter, à court terme, des cibles sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à identifier les moyens précis pour y parvenir.**

Le RDÉE Canada appuie le gouvernement du Canada dans sa volonté d'investir dans les technologies propres. Ces investissements sont nécessaires afin d'encourager la conservation d'énergie et d'apporter une énergie plus propre et renouvelable au réseau électrique partout au Canada. Il s'agit d'un enjeu majeur, particulièrement pour les communautés alimentées en électricité non renouvelable.

### 3.1 Pour une réglementation permettant une transition vers l'économie verte

Une accélération des démarches permettant de prendre le virage du développement durable au Canada nécessite l'utilisation d'outils réglementaires variés. Le RDÉE Canada encourage particulièrement le gouvernement à s'inspirer des mesures mises en avant par certaines provinces canadiennes ou certains états américains, tels que :

- Des cibles obligatoires minimales de vente de véhicules électriques pour les constructeurs automobiles;
- Un resserrement des normes pour la réduction des émissions de GES des autres véhicules;
- Un système nord-américain de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES pour les grands émetteurs;
- Une tarification sur le carbone;
- Une tarification de la congestion;
- Un resserrement de la réglementation qui encadre l'efficacité énergétique d'appareils d'usage courant (appareils ménagers, chauffe-eau, systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air dans les bâtiments, matériel d'éclairage, etc.);
- Un resserrement des exigences pour la construction de bâtiments durables, incluant la performance énergétique et l'implantation de toitures végétalisées.

**RECOMMANDATION 3 : Le RDÉE Canada invite le gouvernement du Canada à adopter des mesures réglementaires audacieuses et innovantes visant à limiter les émissions de GES.**

**RECOMMANDATION 4 : Le RDÉE Canada invite le gouvernement du Canada à amorcer une réforme écofiscale qui apportera des modifications au système fiscal actuel de manière à améliorer notre environnement et notre économie, sans nuire à la compétitivité des entreprises canadiennes.**

Les travaux menés par la Commission de l'écofiscalité du Canada sont inspirants en la matière.

En complémentarité aux mesures réglementaires, des mesures incitatives visant l'adaptation aux nouvelles mesures réglementaires devraient être implantées, notamment pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et les infrastructures de désertes (chargeurs résidentiels). Ces incitatifs pourraient permettre de bonifier les programmes provinciaux déjà existants, s'il y a lieu.

### 3.2 Pour une implication accrue des communautés rurales

La réduction des émissions de GES et l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques à l'échelle nationale impliquent la collaboration des organismes municipaux, incluant celle des communautés en milieu rural. Dotées de capacités financières plus faibles que les grandes villes et de défis associés à la

faible densité de population, les petites municipalités et les municipalités rurales doivent être accompagnées d'une façon adéquate pour les aider à prendre le virage vers une économie verte. Les communautés rurales doivent être soutenues avec des programmes d'aides financières accessibles, voire qui leur seraient réservées, et qui leur permettraient de mettre en places les infrastructures et technologies de l'économie de demain.

Les municipalités rurales devront disposer des outils nécessaires pour concevoir des politiques sur les changements climatiques qui reflèteront leurs réalités particulières. Tout comme les villes de plus grande envergure, elles doivent avoir accès à des données fiables sur leurs émissions de GES permettant une prise de décision éclairée sur les actions appropriées devant leur permettre d'atteindre les cibles de réductions nationales.

Investir dans les infrastructures afin d'aider à protéger les collectivités des répercussions des changements climatiques est une priorité de la version provisoire de la SFDD 2016-2019. On constate qu'il est plus facile de démontrer l'impact environnemental et économique dans les grands centres urbains en raison de la plus grande densité de population. Les petites municipalités ont cependant aussi des besoins qui impliquent des investissements particuliers. Les communautés rurales s'avèreront même être de bons et judicieux choix comme « laboratoires » pour démontrer l'efficacité de certains projets de technologies propres avant de les implanter en milieu urbain.

En matière d'adaptation aux changements climatiques, il apparaît impératif d'approfondir les connaissances de leurs effets sur les collectivités. Ces études permettront d'outiller les communautés dans la prise de décision en matière de planification territoriale et d'adaptation environnementale, sociale et économique.

**RECOMMANDATION 5 : Par conséquent, le RDÉE Canada recommande de mettre en place des subventions dédiées aux petites municipalités, incluant celles qui se situent en milieu rural, devant faciliter le déploiement de projets d'économie verte.**

### **3.3 Pour l'édification d'une vitrine nationale des technologies propres**

Les entreprises canadiennes du secteur des technologies propres font face à un défi de taille : commercialiser des produits, procédés ou services innovants et durables dont les vertus sont inconnues des décideurs publics. Les membres du RDÉE Canada sont directement impliqués dans la commercialisation de l'innovation verte.

Un des besoins identifiés pour faciliter cette commercialisation est de mesurer et de partager les retombées des investissements dans les infrastructures et technologies vertes. Les données ne sont pas facilement accessibles pour déterminer si l'implantation d'une technologie est une bonne ou une mauvaise décision.

**RECOMMANDATION 6 : Le RDÉE Canada recommande de documenter les coûts et les bénéfices associés aux investissements dans les infrastructures et les technologies vertes et de diffuser largement ces informations.**

Le modèle de gouvernement ouvert pourrait être une avenue intéressante à privilégier pour la diffusion de ces informations.

La mise en place d'une vitrine nationale des technologies propres permettrait de maintenir une veille sur l'efficacité des investissements et d'en faire la promotion auprès des différents intervenants. Ces informations pourraient s'avérer inspirantes pour les décideurs gouvernementaux et municipaux. À titre d'exemple, Éco-Ouest, avec l'appui financier d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, a élaboré une fiche pour la collecte de données qui vise à aider les intervenants des secteurs municipaux et privés à déterminer des cas d'affaires liés à la mise en œuvre de systèmes d'énergie à la biomasse. Le Réseau est bien positionné pour contribuer à la collecte de données pour les projets qu'il soutient et ce, en collaboration avec ceux qui développent ces nouvelles technologies. Les informations permettraient d'identifier là où les projets d'économie verte pourraient fonctionner et ainsi, de confier aux entreprises des données fiables pour commercialiser plus facilement leurs technologies propres.

#### 4. L'accroissement de l'efficacité et la portée de la version provisoire de la Stratégie

Cette section propose quelques pistes d'amélioration pouvant permettre de bonifier la version provisoire de la SFDD 2016-2019. Présentées de manière constructive, ces propositions et recommandations visent à mieux définir les cibles, élargir la portée de la définition utilisée du développement durable et maximiser les leviers des pratiques d'approvisionnement et de financement du gouvernement du Canada.

##### 4.1 Des cibles claires qui renforcent la mise en œuvre

La Loi fédérale sur le développement durable prévoit que, les ministères ou les agences qui lui sont assujettis, élaborent une stratégie de développement durable qui comprenne les objectifs et les plans d'action du ministère ou de l'agence, qui soit conforme à la SFDD et contribue à la réalisation des objectifs de celle-ci. Aussi, « les contrats fondés sur le rendement qui sont conclus avec le gouvernement du Canada doivent contenir des clauses visant l'atteinte des cibles applicables de la stratégie fédérale de développement durable et des stratégies ministérielles de développement durable<sup>7</sup> ». Or, la version provisoire de la Stratégie ne spécifie aucune implication minimale à atteindre par les « ministères clés » associés à chacune des cibles proposées, ni des autres ministères. Les expériences démontrent que des objectifs mesurables doivent être définis pour les ministères afin de rendre efficace le déploiement d'une stratégie gouvernementale de développement durable au sein d'un appareil gouvernemental.

**RECOMMANDATION 7 : En ce sens, le RDÉE Canada recommande de bonifier le mécanisme de mise en œuvre de la version provisoire de la SFDD par des directives plus claires pour tous les ministères et organismes fédéraux, notamment en définissant des contributions minimales ou des activités incontournables pour les ministères.**

Ce levier facilitera l'harmonisation des politiques, plans et programmes gouvernementaux par rapport aux objectifs de la Stratégie.

---

<sup>7</sup> Extrait de la Loi fédérale sur le développement durable, consulté le 10 juin 2016 en ligne.

## 4.2 Une définition élargie des pratiques de développement durable

*« Le développement durable (...) nécessite l'intégration des priorités environnementales, économiques et sociales dans les politiques et programmes nécessitant une action à tous les niveaux - les citoyens, l'industrie et les gouvernements<sup>8</sup>. »*

Les mesures proposées dans le cadre de la SFDD 2016-2019 sont structurantes à plusieurs égards. Toutefois, le RDÉE Canada et ses membres sont d'avis que la portée de la Stratégie pourrait être étendue, en adoptant une interprétation du développement durable plus large, tel que défini par les organisations internationales. Le développement durable prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Une définition élargie du concept de développement durable dans la version définitive de la SFDD 2016-2019 permettrait d'intégrer aux enjeux environnementaux, des considérations sociales, économiques et de gouvernance.

Les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétales des organisations (ISO 26000) et les lignes directrices pour la reddition de compte en développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI) constituent des références mondiales incontournables pour définir la contribution des organisations au développement durable. En ce sens, une interprétation plus large des pratiques organisationnelles de développement durable permettrait d'accroître la portée de certaines pratiques au sein de l'appareil gouvernemental (par exemple, l'approvisionnement responsable<sup>9</sup>, les pratiques de financement responsable, etc.) et d'encourager les entreprises et les Canadiens à adopter des mesures volontaires de développement durable qui ne se limitent pas à de bonnes pratiques environnementales, telles que l'adoption de technologies propres.

**RECOMMANDATION 8 : En ce sens, le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de s'inspirer des meilleures initiatives internationales et de celles des provinces, pour développer un cadre normatif ayant pour but d'impliquer les organisations canadiennes dans le développement durable.**

## 4.3 Des critères de développement durable dans les programmes de soutien financier

La Stratégie propose à maintes reprises d'encourager les entreprises et les Canadiens à adopter des mesures volontaires visant, notamment, à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques ou à adopter des technologies propres. Une stratégie de mise en œuvre structurante qui pourrait faciliter l'atteinte des objectifs du gouvernement du Canada est liée à l'application des principes de développement durable aux pratiques de financement, communément appelée le « financement responsable ». Cette stratégie, par l'intégration de critères de développement durable dans les programmes de soutien financier

---

<sup>8</sup> Extrait de la section Développement durable du site Web d'Environnement et Changement climatique Canada, consulté le 10 juin 2016.

<sup>9</sup> L'approvisionnement responsable est un mode d'approvisionnement qui intègre des critères environnementaux et sociaux aux processus d'achat des biens et services, comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits (BuySmart Network. 2007).

destinés aux entreprises et organismes, constitue un levier efficace pour stimuler ces acteurs à adopter de bonnes pratiques d'affaires.

Exportation Développement Canada (EDC) est un exemple de société d'État qui a appliqué des modalités de financement responsable pouvant être appliquées auprès des entreprises bénéficiaires d'une aide financière. L'intégration de critères de développement durable dans le processus d'octroi de financement incite les bénéficiaires du soutien financier à adopter des pratiques et des projets orientés vers une économie verte et responsable. L'intégration de critères d'écoresponsabilité ou de mesures d'écoconditionnalité constitue d'ailleurs une approche incitative déjà retenue par des gouvernements provinciaux. La révision des critères d'attribution de l'aide financière contribue à une saine gestion des fonds publics, tout en permettant de s'assurer de la cohérence des orientations gouvernementales avec les programmes d'aide financière.

**RECOMMANDATION 9 : Par conséquent, le RDÉE Canada recommande au gouvernement du Canada de bonifier la version provisoire de la Stratégie par l'ajout d'un objectif mesurable lié à l'intégration de critères de développement durable dans les programmes de soutien financier des différents ministères et agences.**

#### **4.4 Des pratiques efficaces d'approvisionnement responsable**

Afin d'assurer une plus grande efficacité des pratiques d'achat écologique, il est proposé de mettre en place un système pour suivre l'évolution des achats responsables faits par les ministères. Le gouvernement du Canada pourrait s'inspirer des meilleures pratiques en la matière, mises de l'avant par les provinces et les institutions publiques canadiennes. Au moyen de cibles en matière de pourcentage du nombre de contrats octroyés en cours d'année, de critères de développement durable et de pourcentage de la valeur des contrats octroyés en cours d'année, le gouvernement s'assurera de l'efficacité de ses pratiques d'achat durables. Un système de référence permettrait également de faire un état de la situation pour l'année de référence et ainsi, de se doter de cibles annuelles et d'en faire le suivi. En ce sens, il est important d'aller au-delà d'un « plan écologique en place », en ayant également des indicateurs qui confirment que l'achat a été effectué de manière appropriée. Cette proposition est en cohérence avec la recommandation portant sur le développement d'un cadre normatif sur les implications du développement durable dans les organisations canadiennes.

Le fait de privilégier des pratiques d'approvisionnement responsable qui intègrent non seulement des considérations environnementales, mais également des considérations sociales et économiques applicables aux caractéristiques des produits (approche produit) et aux pratiques d'affaires des fournisseurs (approche fournisseur) permettrait de maximiser les retombées de cette stratégie de mise en œuvre.

**RECOMMANDATION 10 : En somme, le RDÉE Canada recommande d'intégrer de manière efficace des pratiques d'approvisionnement responsable dans les ministères et agences gouvernementales.**

## Conclusion

Le présent mémoire du RDÉE Canada a été déposé à Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de la consultation publique sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019. Ce document est le fruit d'un processus structuré de consultations auprès des membres du Groupe de travail sur les enjeux économiques (GTEÉ) en économie verte du RDÉE Canada.

Les dix recommandations formulées par le RDÉE Canada et ses membres visent à accroître l'efficacité, l'efficience et la cohérence de la démarche de développement durable du gouvernement du Canada. Elles s'appuient sur plusieurs constats. D'abord, des ressources additionnelles octroyées au Réseau lui permettraient d'agir plus efficacement et systématiquement en tant qu'agent de sensibilisation, de mobilisation et de développement en économie verte dans les communautés francophones et acadienne et ce, dans les deux langues officielles. Par ailleurs, définir les cibles sectorielles de réduction des émissions de GES et instaurer des mesures réglementaires et écofiscales associées permettrait de bonifier l'ébauche de la SFDD 2016-2019. Une attention particulière devra également être accordée aux petites municipalités, incluant les communautés rurales, pour les aider à s'adapter à l'économie de demain. Les décideurs devront être mieux informés des opportunités d'affaires associées à l'implantation des infrastructures et de technologies vertes. Une clarification sur la contribution minimale des ministères et des agences par rapport aux cibles de la Stratégie, permettra de faire des gains appréciables en matière d'efficience gouvernementale. L'intégration des enjeux sociaux, économiques et de gouvernance à la Stratégie permettra au gouvernement du Canada de s'aligner sur une définition largement reconnue à l'échelle internationale. Enfin, l'intégration de critères de développement durable dans les programmes de soutien financier et dans les pratiques d'approvisionnement des ministères et des agences devrait s'avérer un levier efficace pour mobiliser les partenaires publics et privés du gouvernement du Canada.

Durant la période de mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019, les membres du RDÉE Canada réaliseront plusieurs projets qui seront en appui à la démarche gouvernementale, tels que la sensibilisation et la mobilisation des entreprises, des municipalités, des OBNL et des milieux scolaires et le développement de projets d'économie verte. Les projets qui seront réalisés, en collaboration avec le gouvernement du Canada ou ses partenaires, contribueront à l'effort collectif nécessaire au succès du Canada en matière de développement durable.

Le RDÉE Canada est à la disposition d'Environnement et Changement climatique Canada afin de clarifier certaines recommandations, incluant les modalités de mise en œuvre. Le RDÉE Canada réitère sa volonté de partager son expertise à travers le Canada et d'agir plus étroitement à titre de partenaire du gouvernement du Canada en ce qui touche au développement durable, plus particulièrement en ce qui se rapporte au déploiement de mesures relatives aux changements climatiques et au développement des technologies propres.